



## GROUPE AMICAL des CANOTIERS PHOCEENS

Face au 34 Quai du Port  
13002 MARSEILLE

### COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CA DU MERCREDI 1<sup>er</sup> MARS 2023

La réunion se déroule au GACP à 18 h.

**Membres présents** : MM Christophe Chouraki, Bernard Paoli, Loïc Doudet , Jean louis Morales, Richard Mouton, Philippe Bourges, Yves Suglia, Guillaume Manfredi, Jo Lombino

**Membres excusés** : MM. Théophile Henry, Yvan Cros, Guil, André Marzullo .

#### Ordre du jour :

- 1) Accueil de M. Abitbol faisant suite à la vente de son bateau
- 2) Rappel des conditions pour détenir la clé du bureau,
- 3) Finalisation de l'organisation de l'Assemblée Générale du 12 mars 23
- 4) Questions diverses.

- 1) M. Abitbol présente le nouveau propriétaire de son bateau.  
Christophe présente le GACP et ses valeurs et remet au nouveau propriétaire la charte des droits et devoirs des PLD accompagnée du règlement intérieur. Bernard remet à l'intéressé la liste des documents à fournir pour prétendre au statut de PLD. Christophe rappelle le contentieux concernant ce bateau avec comme conséquences que le moteur HB doit être immergé et l'ancre retirée du davier.
- 2) La clé du bureau est strictement réservée aux membres du Bureau qui doivent avoir l'accès aux documents et aux commissaires de panne qui doivent avoir accès à la télécommande de la grue et aux disjoncteurs. Par voie de conséquence les administrateurs n'ont pas cette clé.
- 3) Organisation de l'apéritif : Régis et Bernard se chargent de faire la liste. Christophe se charge de faire un mail de rappel auprès des sociétaires et déposera des pouvoirs papier à distribuer le cas échéant.
- 4) \*Un arrêté préfectoral de sécheresse serait en voie d'être divulgué par les autorités : sujet à suivre.  
\* M. Rossillon , gérant du bateau école AMBITION MER devrait perdre son droit d'occupation d'un poste à flot au 1<sup>er</sup> mai. Le CA reste très attentif au sujet de son remplacement. Christophe se charge d'intervenir auprès des autorités pour avoir des précisions et pour rappeler les conditions de changement de bateau prévues par nos statuts.  
\* Philippe et Richard ont participé à une réunion ayant trait à l'entretien des cuves de rétention des eaux issues des carénages : ils font le résumé auprès du CA. Les plaisanciers doivent être respectueux des consignes inhérentes aux travaux de carénage. Christophe se charge de faire un rappel sur le site du GACP. Les déchets solides (coquillages etc) doivent être traités comme étant des déchets industriels. Toutefois la filière de récupération n'existant pas, la problématique reste sans réponse. Bernard présente les nouveaux pavillons fournis par la société Com in.

La date du prochain CA est fixée au Mercredi 05 avril 23 à 18 h.

L'ordre du jour étant épuisé, le président lève la séance à 20 h.

Le Président

C. CHOURAKI

Le Secrétaire Général

B.PAOLI